

Annexe 1

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Je soussigné :

Reconnais avoir pris connaissance du règlement des lots de bois de la commune de Luxeuil-les-Bains.

En tant que bénéficiaire d'un lot, je m'engage à :

- respecter le cahier des charges et ses annexes,
- respecter les engagements pris par la commune au titre de la certification PEFC,
- avoir souscrit une assurance « Responsabilité Civile Chef de famille » **et avoir informé mon assureur de mes activités d'exploitant forestier,**
- le fait de souscrire une demande de lot de bois sur pied auprès de la ville de Luxeuil-les-Bains m'engage au respect des procédures et règlements édictés par l'ONF et la municipalité. En particulier, **le bois débité doit être totalement réglé et enlevé au 31 juillet de l'année N+1 dernier délai.** En cas de non respect de cette règle, nonobstant l'amende encourue, le bois façonné redeviendra propriété de la commune,
- à régler, **lors du tirage au sort de mon lot**, la somme de 55 euros par chèque (au nom du titulaire du lot) à l'ordre du Trésor Public.

Je suis informé que :

- le fait, pour toute personne, de façonner le lot de bois d'une autre personne, doit être stipulé par un **contrat de travail écrit** en bonne et due forme, avec tout ce que cela implique (hygiène, sécurité, conditions de travail et de rémunération de l'employeur envers l'employé).
- **la revente de mon lot de bois sur pied est interdite ainsi que toute revente du bois issu de la coupe attribuée** (toute cession de bois se fait sous l'égide de l'Office National des Forêts)

Fait à Luxeuil-les-Bains, le

Signature du bénéficiaire